

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Dix-neuvième session
Genève, 18 – 22 juillet 2011

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci après dénommé "comité") a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur ad hoc à un certain nombre d'organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d'obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 18 mai 2011, ont demandé à être accréditées à la dix-neuvième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations. Ces organisations ont été invitées à remplir un formulaire de demande d'accréditation. Les renseignements figurant dans l'annexe ont été communiqués tels quels par chacune des organisations.
3. *Le comité est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document*

[L'annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉES
EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS
DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Botswana Khwedom Council

Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI)

Culture de solidarité afro-indigène

Botswana Khwedom Council

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

[signé]

M. Keikabile Mogodu

Président

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Botswana Khwedom Council

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Une organisation autochtone pour le peuple San établie au Botswana, qui œuvre à l'amélioration de la condition économique, culturelle et sociale du peuple San au Botswana ainsi qu'à la fixation et à la protection des savoirs autochtones du peuple San au Botswana. L'organisation dispose d'un conseil d'administration représentant chacune des circonscriptions du Botswana.

L'organisation joue également un rôle dans des actions de sensibilisation et dans l'orientation des politiques publiques, dans le respect de la culture et de la tradition du peuple San.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Donner au peuple San du Botswana les moyens de mieux de se représenter lui-même face aux questions qui le concernent.
- Intervenir auprès du Gouvernement du Botswana afin qu'il tienne compte des questions liées aux savoirs traditionnels, à la culture et aux coutumes du peuple San dans l'élaboration des politiques.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Actions de mobilisation et de sensibilisation
- Autonomisation aux niveaux socio-culturel et économique
- Recherche, développement linguistique et enseignement
- Préservation de la propriété intellectuelle et création d'une documentation y relative

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

L'organisation a pour mandat de préserver et de protéger les droits de propriété intellectuelle du peuple San, notamment les savoirs autochtones et les ressources génétiques. En tant que gardien et que principal titulaire des droits, le peuple San est concerné par toutes les discussions et les politiques sur la propriété intellectuelle relative à ces deux sujets. C'est pourquoi il est nécessaire que le peuple San soit représenté par des observateurs qui soient en mesure de militer en faveur de prises de décisions favorables.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Botswana

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum) :

Les peuples autochtones, notamment le peuple San, ont été laissés de côté dans les débats sur des questions les concernant. Toutefois, il est reconnu qu'une nouvelle tendance s'est développée, qui a permis de reconnaître les peuples autochtones et leur contribution aux savoirs et aux systèmes de savoirs autochtones. Cette nouvelle tendance s'est traduite par la création d'un groupe de travail sur la question des savoirs autochtones. Cependant, la participation du peuple San à ce groupe a été minime, et la reconnaissance de sa propriété intellectuelle encore moindre, d'où la formation d'organisations pour le peuple San comme le Botswana Khwedom Council.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

P.O. Box 81103, Gaborone Botswana

N° de téléphone : +267 310 5646

N° de télécopieur : +267 3105639

Adresse électronique : mkmogodu@gmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Keikabile Mogodu

Directeur exécutif

Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI)

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

[signé]

Antoine Latrielle

Directeur
CERDI

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (CERDI)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le CERDI est un centre de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle agréé tant par l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) que par l'Université de Paris-Sud 11. Il est reconnu par le Ministère de l'enseignement et de la recherche.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- favoriser la recherche et l'enseignement;
- offrir à des étudiants et à des doctorants des possibilités dans les domaines de l'enseignement et de la recherche : actuellement, plus de 20 thèses sont en cours et des soutenances de thèse ont lieu régulièrement;
- analyser et présenter des solutions françaises et étrangères dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- préparer des programmes de conférences et s'y associer;
- former des partenariats avec des organismes ou des sociétés du secteur.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Les membres du CERDI sont de plus en plus souvent consultés, individuellement ou collectivement, par des administrations ou des organismes publics français, étrangers ou internationaux (Conseil d'État, Sénat, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Gouvernement du Canada, etc.).
- Puisque le Directeur du CERDI mène en permanence des activités de conseil auprès du Ministère de la culture et de la communication sur des questions relatives au droit d'auteur et au droit des nouvelles technologies, toute l'équipe est impliquée dans ce type d'activités.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Le CERDI a élaboré son propre programme de formation sous la forme du Master DI2C (Droit, innovation, communication, culture), qui est reconnu par l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et par l'Université de Paris-Sud 11. Ce programme d'études couvre cinq domaines professionnels et un sujet de recherche :
- droit des créations numériques (Responsable : M. Pierre Sirinelli),
- droit de l'innovation technique (Responsable : M. Antoine Latreille),
- droit du patrimoine culture (Responsable : M. Jérôme Fromageau),
- droit et administration de l'audiovisuel (Responsable : Pierre Sirinelli), et
- droit des nouvelles propriétés (Responsables : Mmes Anne-Marie Leroyer et Alexandra Bensamoun).

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

En tant que centre d'excellence dans le domaine de la recherche en propriété intellectuelle, le CERDI souhaiterait bénéficier du statut d'observateur afin de transmettre toutes les informations qu'il jugerait pertinentes aux groupes de recherche dans le contexte des questions juridiques relatives aux savoirs traditionnels, au folklore et aux droits de propriété intellectuelle.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

France

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum) :

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

Faculté Jean Monnet
Bâtiment D, bureau D 202
54, boulevard Desgranges
92330 Sceaux

N° de téléphone : +33 01 40 91 18 40

N° de télécopieur : +33 01 40 91 19 31

Adresse électronique : cerdi@u-psud.fr

Site Web : <http://www.cerdi.u-psud.fr/>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Antoine LATREILLE
Directeur
CERDI

Culture de solidarité afro-indigène

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

[signé]

Ana Leurinda

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Culture de solidarité afro-indigène

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'organisation " Culture de solidarité afro-indigène" est une organisation internationale non gouvernementale (ONG) créée à Genève le 8 août 2000. En collaboration avec des organisations locales, elle s'efforce de mettre en lumière les questions relatives aux peuples autochtones d'origine africaine à l'échelle internationale. Le Honduras compte neuf peuples autochtones d'origine afro-hondurienne : Lenca, Ch'orti, Tawahka, Miskito, Nahuas, Tolupan, Pech, Garifuna et Noirs anglophones, qui représentent 10% de la population. Notre organisation sait que ces peuples vivent dans une extrême pauvreté et elle lutte pour le développement des peuples autochtones, contribuant ainsi au respect de la dignité des hommes et des femmes d'ascendance africaine. La préservation de leur environnement naturel et de leurs terres ancestrales répond au besoin de garantir la diversité et l'identité culturelle, et leurs savoirs traditionnels sont d'une importance vitale pour leur survie et leur participation à des activités socio-culturelles dans le cadre desquelles leur patrimoine historique est considéré comme une ressource mondiale. La musique, la danse et la langue du peuple Garifuna ont été proclamées chefs d'œuvre du patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2001.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- analyser le processus de développement culturel avant, pendant et après l'arrivée des colonisateurs et les diverses formes et stratégies de résistance;
- coordonner les activités de recherche, de rassemblement d'informations et d'étude dans les diverses zones culturelles du pays;
- promouvoir et protéger les droits de l'homme, en particulier grâce à la protection et à la préservation de la culture des peuples autochtones d'origine africaine.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- promouvoir la diversité culturelle et la langue en préservant la biodiversité de l'environnement grâce à la gestion du changement climatique, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels (terres, territoires, eau), et en donnant vie au folklore;
- lutter contre la menace liée au changement climatique et à ses effets néfastes sur la survie des peuples autochtones.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences en collaboration avec d'autres organisations membre de son réseau international et institution d'un dialogue permanent avec divers experts;
- Rassemblement d'informations et diffusion de diverses publications sur le thème de la culture et du patrimoine (musique, danse, coutumes, arts, etc.);
- Mise en œuvre du projet culturel "Garifuna Ballets" pour la promotion de l'art traditionnel, de la danse, de la musique, des instruments autochtones, etc.;
- Formation des femmes à la médecine autochtone, pour la préservation des plantes médicinales et de l'extraction du fruit conformément aux cultures et aux savoirs traditionnels concernant les produits de la communauté;
- Mise en place d'un cadre social et juridique pour les territoires autochtones et la protection des savoirs traditionnels y relatifs.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

L'organisation " Culture de solidarité afro-indigène", qui est un membre actif de la "Coordination des ONG africaines des droits de l'homme" (CONGAF), qui a participé aux travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, joue un rôle dans la transmission d'informations à la société civile et à d'autres organisations autochtones locales au niveau international et effectue des travaux de recherche avec ces organisations dans les domaines des savoirs traditionnels, de la biodiversité et du changement climatique. L'un des groupes ethniques du Honduras, les Tawahka, dans le Département d'Atlantida, utilise spécifiquement, chaque jour, des produits de la biodiversité et des plantes médicinales et assure leur partage juste et équitable conformément à la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, l'OMPI est très importante pour notre organisation car, en tant que détenteurs de savoirs, nous pouvons aussi contribuer à l'information sur notre culture ancestrale. C'est pourquoi nous souhaiterions obtenir l'accréditation, de sorte que les représentants autochtones puissent participer pleinement aux prises de décisions dans un souci de respect de la nature.

Pays dans lesquels l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Honduras (Amérique centrale)

Suisse (Europe)

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum) :

Nous souhaiterions ajouter les informations ci-après sur le contexte national et international dans lequel notre organisation mène ses activités.

2011. Le Gouvernement du Honduras crée le "Secrétariat pour le développement économique des peuples autochtones et des Afro-honduriens, et la promotion des politiques d'égalité raciale" (SEDINAPROPIR). L'Organisation de développement ethnique communautaire (ODECO), au sein de laquelle nous sommes représentés, organise le " Sommet mondial des Afrodescendants" (voir le document AG/RES.2550 (XL-0/10) daté du 8 juin 2010), du 18 au 21 août 2011 à La Ceiba (Honduras), avec l'appui du Gouvernement du Honduras et des organisations internationales.

2011. Commémoration des "Deux cent quatorze années des Garifunas", en mémoire de l'arrivée des Garifunas au Honduras après leur expulsion par les Britanniques, qui craignaient que les Garifunas reprennent le contrôle de l'île Roatan, non loin des côtes du Honduras. Finalement, les Garifunas se sont installés dans les zones côtières des Caraïbes, du Belize au Nicaragua, où ils vivent toujours aujourd'hui dans le respect de leurs coutumes africaines. Décret n° 330-2002 sur le "Mois du patrimoine africain au Honduras".

2002-2005. En partenariat avec l'OIDEL, l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'UNESCO à l'Université de Fribourg, le groupe Diversité culturelle et le groupe Déontologie et valeurs, nous avons organisé trois réunions parallèles sur les sujets ci-après :

1. "Étudier les liens entre les progrès au niveau mondial et les questions d'éthique"
2. "Le droit à une information appropriée"
3. "Liens entre la société de l'information et le dialogue interculturel", à l'occasion du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI). Nos propositions ont été acceptées au titre du paragraphe C8 de la Déclaration universelle de l'UNESCO et de son plan d'action sur la diversité culturelle.

L'organisation "Culture de solidarité afro-indigène" a été nommée Messenger de la paix par l'UNESCO à l'occasion de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale:

Ana Leurinda
c/o Culture de solidarité afro-indigène
B.P. 2117. 1201 Genève 2

N° de téléphone : +41 79 695 43 80

Adresse électronique : afroindigena@2000hotmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Ana Leurinda
Fondatrice/Présidente